

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

LE PRÉSIDENT

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 FEVRIER 2023

CHRISTIAN DEMUYNCK

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 21 février à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil d'Administration, légalement convoqués par Monsieur Christian DEMUYNCK, Président, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Mme PONZIO-REFATTI, Vice-Présidente du CCAS.

Nombre de membres composant
Le Conseil d'Administration : 13

ETAIENT PRÉSENTS :

Mme PONZIO-REFATTI, Mme DIAS (départ 20h30), Mme BRECHU,
M. FREMIN, Mme BIENTZ, M. CHRETIEN, Mme LOEFFEL

ETAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. DEMUYNCK donne pouvoir à Mme PONZIO-REFATTI
Mme COSTA donne pouvoir à M. CHRETIEN

ETAIENT ABSENTES EXCUSÉES :

Mme COMBES
Mme YILMAZ
Mme PONCHARD
Mme TESTE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme CHATIGNON

**N° 2023.02.01 - Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) sur la Base du
Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB).**

Sur présentation de Mme PONZIO-REFATTI, Vice-Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2312-1,
et les nouvelles dispositions relatives à la transparence **et à la responsabilité**
financière,

Certifié exécutoire

Acte publié le 28 / 02 / 2023

Accusé de réception en préfecture
093-269300216-20230221-DLB-CCAS202301-AU
Date de télétransmission : 28/02/2023
Date de réception préfecture : 28/02/2023

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80

Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 et le décret du n°2016-841 du 24 juin 2016,

Vu la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022,

Considérant que conformément aux dispositions prévues par le décret N° 2016-841 du 24 juin 2016, le Rapport d'Orientation Budgétaire contenant des données synthétiques sur la situation financière du Centre Communal d'Action Sociale a été établi pour servir de support au débat,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ,

ARTICLE 1 : PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

ARTICLE 2 : PREND ACTE de l'existence du Rapport d'Orientation Budgétaire sur la base duquel s'est tenu le Débat d'Orientation Budgétaire.

Christian DEMUYNCK
Maire
Président du CCAS

Brigitte CHATIGNON
Secrétaire



Certifié exécutoire
Acte publié le 28 / 02 / 2023

Accusé de réception en préfecture
093-269300216-20230221-DLB-CCAS202301-AU
Date de télétransmission : 28/02/2023
Date de réception préfecture : 28/02/2023